

Rencontre avec Louis Schweitzer

Le Président 2024 Didier Boussarie a initié une rencontre avec Monsieur Louis Schweitzer. Cette rencontre a eu lieu dans ses locaux parisiens le 12 novembre 2024. Le but était d'établir des liens voire un partenariat entre la LFDA et l'Académie vétérinaire de France.

Présentation de Louis Schweitzer

Louis Schweitzer est un haut fonctionnaire et homme d'affaires français, particulièrement connu pour sa présidence du groupe automobile Renault de 1992 à 2005. Il a reçu à ce titre le Trophée Autobest "Hall of fame" en 2022 pour sa contribution majeure au secteur automobile, en reconnaissance de son rôle prépondérant par sa vision dans le développement de Renault et du groupe Renault. Son empreinte s'est développée au-delà de la fin de son mandat de PDG de Renault en 2005.

Il a présidé la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de 2005 à 2010. Membre ou ancien membre de plusieurs conseils d'administration (Volvo, BNP Paribas, EDF, L'Oréal, Philips, AstraZeneca), il a présidé MEDEF International en 2005.

Entre 2011 et 2020, il a été président d'Initiative France, réseau d'associations de prêts d'honneur et d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Il est représentant spécial du ministère des Affaires étrangères pour le Japon.

À la suite de la démission d'Olivier Duhamel de la présidence de la Fondation nationale des sciences politiques en janvier 2021, Louis Schweitzer en a été nommé président par intérim jusqu'à l'élection de Laurence Bertrand Dorléac en mai 2021.

Louis Schweitzer est chevalier de la Légion d'Honneur (1988), Commandeur de l'ordre national du Mérite (2007), Commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres (2021)

Depuis 2012, Louis Schweitzer est président du Conseil d'administration de La Fondation droit animal, éthique et sciences

Il a publié *L'animal est-il un homme comme les autres ? Les droits des animaux en question*, avec Aurélien Barrau (Dunod, 2018)

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)

La LFDA a fêté en 2017 ses 40 années d'existence. Depuis ses débuts, pour faire progresser la cause animale, elle s'applique à améliorer la condition des animaux grâce aux progrès des sciences traduits dans l'éthique puis dans l'évolution du droit de l'animal.

Centre d'études, de réflexions et d'informations pluridisciplinaires scientifiques et philosophiques et de propositions juridiques, la LFDA a pour objectif d'équilibrer les rapports entre l'espèce humaine et les autres espèces animales.

Dès 1978, la **Déclaration universelle des droits de l'animal**, corédigée par la LFDA, a inscrit dans une charte éthique les principes directeurs de son action : en proclamant la place de l'être humain au sein du règne animal. On est passé d'une ère où l'animal devait être protégé, telle une chose fragile, à une ère où il devait être respecté. Pour la LFDA, c'est la seule façon de rétablir un juste équilibre entre l'homme et la nature.

Les 4 droits fondamentaux défendus par la LFDA

1. Le droit pour toute espèce de ne pas disparaître par la faute de l'homme.
2. Le droit pour tout animal apte à éprouver des émotions ou à ressentir la douleur de ne pas subir par la faute de l'homme de souffrances évitables.

3. Le droit pour tout animal de ne pas être tué ou atteint dans son intégrité physique par l'homme sans nécessité.
4. Le droit pour tout animal tenu sous la dépendance de l'homme de bénéficier d'un bien-être conforme à ses impératifs biologiques et comportementaux spécifiques.

Les missions de la Fondation LFDA

- **Faire reconnaître** dans le code civil et le code de l'environnement, la nature d'être sensible à tout animal, vertébré ou invertébré apte à ressentir la douleur, comme à éprouver des émotions.
- **Faire connaître, améliorer, étendre** les législations et réglementations nationales, communautaires et internationales visant à préserver de la disparition les espèces animales vivant à l'état de liberté et à garantir le bien-être, la santé et la sécurité de tous les animaux, domestiques ou sauvages détenus ou utilisés par l'homme.
- **Veiller à l'exécution stricte** des lois et des réglementations de protection animale.
- **Soutenir, développer, réaliser** des études et recherches pluridisciplinaires scientifiques (biologiques, sociologiques, économiques, historiques), juridiques, philosophiques, littéraires ou artistiques, portant sur les relations entre l'homme et les animaux, et visant à valoriser le respect du bien-être animal comme de la préservation de la biodiversité animale.
- **Promouvoir, diffuser, mettre en œuvre des** informations, formations et enseignements fondés sur l'éthique liée à la connaissance et au respect de la vie animale.
- **Coopérer à la réalisation de ces objectifs** avec les parlementaires, les pouvoirs publics et les instances nationales, supranationales ou internationales, les établissements d'enseignement et de recherche, les organisations non gouvernementales de protection des animaux, ainsi que les corps professionnels concernés par les animaux.

L'entretien s'est effectué de façon très courtoise, avec des pôles d'intérêt communs. J'avais au préalable adressé à Louis Schweitzer les communiqués les plus récents de la commission RHA (abattage rituel, transport maritime des animaux, orques du Marineland d'Antibes). J'ai fourni à Louis Schweitzer des informations sur l'Académie vétérinaire de France, en rappelant un bref historique, sa structure actuelle, ses effectifs, son fonctionnement avec les sections, les comités, les commissions et les groupes de travail. J'ai insisté sur le fait que l'Académie a pour but premier d'émettre des notes, des communiqués ou des avis appuyés sur des rapports, en auto-saisie ou à la demande des ministères et des organismes institutionnels. En toute logique, Louis Schweitzer s'est montré particulièrement intéressé par la commission RHA,. J'ai expliqué le rôle majeur qu'ont joué Claude Milhaud puis Anne-Marie Vanelle à la gouvernance de cette commission. Il est très favorable à une collaboration qui pourrait se concrétiser par l'organisation d'une séance commune consacrée au Droit de l'animal ou plus largement à la relation Homme-Animal

Louis Schweitzer devrait quitter ses fonctions à la présidence de la LFDA en 2025. Madame Laurence Parisot, ancienne présidente du MEDEF, lui succédera.

Dr Didier BOUSSARIE

Président Académie vétérinaire de France 2024